

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20210624-11-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2021  
Date de réception préfecture : 08/07/2021

**République Française**

\*\*\*\*  
**Meurthe-et-Moselle**

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**  
\*\*\*\*  
**SEANCE DU 24 juin 2021**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
<b>45</b>	<b>33</b>	<b>33</b> <b>+ 9</b> <b>pouvoirs</b>

<b>Date de convocation</b> <b>18 juin 2021</b>
---

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Denise GERARDIN, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : Pascal BECK, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Laetitia ASCHBACHER par Sébastien POINT, Magali CLEMENT-DILLMANN par Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY par Béatrice BOCHNAK, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Catherine GUENSER par Sébastien DOSE, Ludovic LEGGERI par Laurent TROGRIC, Catherine LESAINE par Jean-Jacques MAXANT, Jeanne PHILIPPOT par Chantal PELLENZ, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Recrutement d'ambassadeurs de la mobilité**

**N° de délibération : 11**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
33	42	42	0	0	0

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Des nouveaux services de transports en commun doivent être mis en œuvre au 2 août 2021 dans le cadre de la DSP des mobilités suburbaines et intercommunales. Si ceux-ci confortent des services préexistants dans le marché précédent, notamment les lignes régulières 1 et 2, elles viennent en modifier d'autres, particulièrement en ce qui concerne le transport à la demande.

Afin d'accompagner les usagers dans leur compréhension de ces nouveaux services et adaptation de leurs pratiques sur les réseaux LeSit, Sub et Fluo, le contrat de DSP prévoit une campagne de communication grand public, des animations sur le terrain ainsi qu'un chargé d'information clientèle.

En complément, le Bassin de Pompey souhaite mettre en place un dispositif qui permette d'aller à la rencontre des habitants, qu'ils soient usagers ou non, pour leur présenter ces nouveaux services et les outils pour s'informer (P'Sit, SIM Fluo) et les aider à organiser leurs trajets. C'est le principe des « Ambassadeurs de la mobilité » qui, dans la phase

de par ailleurs, les membres ou pendant la semaine de la mobilité, se rendront, en porte-à-porte dans les différentes communes du Bassin de Pompey.

Afin de mener ces missions, quatre agents seront recrutés pour une durée déterminée d'un mois et bénéficieront d'un temps de formation en interne. Quatre postes à temps complet seront ainsi créés et pourront être pourvus sur le grade d'adjoint technique territorial.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### **Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de créer 4 postes d'agents non permanents sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée d'un mois.

**AUTORISE** le Président à signer les arrêtés correspondant sur la base d'une rémunération calculée dans la limite de l'indice terminal des adjoints techniques territoriaux, à laquelle s'ajouteront les primes et indemnités appliquées aux agents communautaires de la filière technique.

Fait et délibéré les jour, mois et an  
suscits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRIC